



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - CGT

126, rue de l'Université - BP24
75355 PARIS 07 SP

Assemblée nationale, le 25 janvier 2024

Augmentation de l'AFM des députés : bientôt aussi des augmentations pour le personnel ?!

Le Bureau de l'Assemblée nationale a procédé, le 24 janvier 2024, à une **revalorisation du montant de l'avance de frais de mandat (AFM) des députés de 5,4 %** à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle passera de 5 645 € en 2023 à 5 950 €.

Il n'appartient pas à notre syndicat de se prononcer sur le montant de cette revalorisation. Cependant, dans la mesure où cette avance est indexée sur la valeur du point d'indice de la fonction publique, **le Bureau de l'Assemblée reconnaît par sa décision que les hausses générales consenties jusqu'à présent sont insuffisantes pour compenser la perte de pouvoir d'achat.**

Parce qu'il en est également convaincu, le SPAN-CGT a sollicité à de nombreuses reprises le Collège des Questeurs pour que des discussions sur le pouvoir d'achat du personnel soient organisées.

Notre organisation a ainsi revendiqué, sans résultat jusqu'à présent, que la « **clause de revoyure** » sur la prise en compte des travaux supplémentaires dans le calcul des indemnités soit activée et que les rémunérations soient de nouveau indexées sur l'évolution de la charge de travail.

Nous avons également multiplié les alertes pour que nos collègues contractuels bénéficient de mesures substantielles de revalorisation de leurs salaires, en prenant notamment **référence sur la rémunération des fonctionnaires.**

Idem pour le personnel des restaurants : alors que l'ensemble des employés de l'Assemblée s'est vu transposer les modestes mesures prévues par le Gouvernement en juin dernier, **pas un centime supplémentaire pour le personnel AGRAN des restaurants**, hors hausse du remboursement du pass Navigo... Ce sont les seuls à ne bénéficier d'aucune mesure salariale de lutte contre les conséquences de l'inflation !

Alors que la Présidente vient de remercier le personnel de l'Assemblée pour son engagement et son professionnalisme lors de ses vœux pour 2024, force est de constater qu'en dépit du dialogue entre les organisations représentatives et les autorités politiques, les mesures de revalorisation se font attendre.

Nous demandons à la Présidente et aux Questeurs de tirer rapidement les conséquences salariales de la décision du Bureau concernant l'AFM.

Le constat de l'insuffisance de la revalorisation du point d'indice étant désormais partagé par les plus hautes instances de l'Assemblée, nous revendiquons pour l'ensemble du personnel des mesures salariales cohérentes avec celles décidées pour les députés.

Nous appelons l'ensemble du personnel de l'Assemblée à se mobiliser pour l'égalité des droits et pour la défense de son pouvoir d'achat !



Les revendications urgentes du SPAN-CGT !

Alors que la charge de travail ne cesse d'augmenter, **mettre un terme à la pénurie d'effectifs** qui dégrade les conditions de travail ainsi que la qualité du service rendu, et **agir pour le pouvoir d'achat** dans le contexte d'inflation que l'on connaît sont les deux priorités du point de vue du SPAN-CGT.

Voici les revendications, parmi celles portées lors de la Commission de concertation, sur lesquelles le SPAN-CGT demande aux Questeurs la prise de mesures concrètes avant la fin de l'année :

DES RECRUTEMENTS SOUS STATUT À LA HAUTEUR DES BESOINS

- **Organisation de concours externes ouvrant suffisamment de postes dans toutes les catégories**, en priorité dans les catégories B et C qui ont subi plus durement l'hémorragie d'effectifs des dernières années.
- **Organisation de concours internes massifs également pour favoriser la mobilité** et reconnaître ainsi les compétences acquises.
- **Organisation de concours réservés pour intégrer à la fonction publique parlementaire les collègues contractuels** occupant des emplois permanents qui le souhaitent.
- **Refonte complète du cadre d'emploi des contractuels dans l'objectif d'une convergence avec le statut** : encadrement des horaires de travail, droits à récupération, RTT, congés, conditions de renouvellement des contrats et de CDIisation etc.
- **Internalisation du personnel des prestataires dont les employés effectuent des missions permanentes à l'Assemblée (ménage et assistance informatique notamment).**

UNE ACTION DÉTERMINÉE POUR LE POUVOIR D'ACHAT

- **Activation de la « clause de revoyure »** qui prévoit une augmentation des rémunérations lorsque l'activité législative s'accroît et qui fait partie intégrante du droit applicable à l'Assemblée (article 1^{er} de l'arrêté des Questeurs du 5 juillet 2016) ;
- **Référence aux grilles indiciaires pour la rémunération du personnel contractuel**, fin des disparités salariales à tâches équivalentes, transposition automatique des augmentations de rémunération accordées aux fonctionnaires ;
- **Mise en place de l'ensemble des mesures salariales décidées par le Gouvernement en juin 2023 pour tout le personnel (revendications partiellement satisfaites)** :
 - ✓ prime de « pouvoir d'achat » pour les revenus inférieurs à 3 250 € bruts ;
 - ✓ octroi des 5 points d'indice accordés aux autres fonctionnaires en janvier 2024 et transposition aux collègues contractuels dans les mêmes conditions ;
 - ✓ octroi de points supplémentaires pour le personnel au bas de la grille indiciaire au 1^{er} juillet 2023 (fonctionnaires, comme contractuels) ;
 - ✓ hausse du remboursement à 75 % des abonnements de transports collectifs à compter de novembre 2022, comme pour les collaborateurs parlementaires.



J'adhère au SPAN-CGT !

Nom : Prénom : Service :

Adresse personnelle :

Courriel : Portable :

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : <http://spancgt.fr>. Contact : cgt@assemblee-nationale.fr